



Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames, Messieurs les membres de ce CSA-SD,

L'UNSA éducation remercie tout d'abord les services de l'Inspection Académique pour la qualité des documents, l'échange et l'écoute dont nous avons pu bénéficier.

Nous siégeons aujourd'hui au Comité Social d'Administration Spécial Départemental, issu de la fusion du Comité Technique Spécial Départemental et du CHSCT-D.

L'UNSA éducation continuera d'y prendre toute sa place et fera entendre sa voix dès que l'occasion se présentera.

Cette instance devait se tenir le 7 février, 3<sup>ème</sup> journée nationale d'une mobilisation d'ampleur contre la réforme des retraites.

Ce début d'année 2023 est marqué par un mouvement social extrêmement fort, emmené par un front intersyndical uni, ce qui ne s'était pas produit depuis plus de 10 ans.

Cette réforme des retraites, brutale, injuste et injustifiée, pénalisant particulièrement les femmes, est rejetée massivement par les Français.

Nos collègues vont mal, sont épuisés, en perte de repères et de sens dans l'exercice de leur profession.

Comment alors accepter de travailler plus longtemps alors que nos conditions d'exercice ne font que se dégrader ?

Alors qu'il aurait fallu tirer les enseignements de la crise sanitaire que nous avons traversée, nous vivons au contraire un empilement des tâches, des 108 heures qui débordent, une école inclusive qui manque cruellement d'ambition et de moyens.

Sans parler de la revalorisation tant annoncée, qui ne concernera pas tous les personnels et suggère avec le Pacte, que l'on n'en fait pas assez, et que l'on devra en faire encore plus, pour espérer être payés plus ...

Nous souhaitons également aborder lors de cette instance, le sujet des évaluations de mi-parcours en classe de CE2. Vous nous aviez annoncé, lors du CTSD de rentrée, qu'une présentation sur leur contenu et leur fonctionnement serait faite aux organisations syndicales. Cela a bien été fait en direction des écoles, mais rien à notre niveau. Nous regrettons cette absence de communication et d'information, dans le respect du dialogue social. De plus, ces évaluations n'ayant aucun cadre national,

nous serons vigilants à ce qu'elles soient bien proposées comme un outil et non pas imposées comme une énième demande institutionnelle.

### **En ce qui concerne la carte scolaire**

Comme prévu par le projet de loi de finances, l'Éducation nationale doit rendre 1 117 emplois dans le premier degré et 481 dans le second degré.

Pour le SE-Unsa, le gouvernement fait des choix à rebours des défis fondamentaux posés à notre École : réussir la démocratisation de l'école, accroître le niveau général de formation, ...

Les arbitrages budgétaires et son corollaire, la répartition académique (- 150 postes pour la nôtre), passent à côté du sujet.

Le gouvernement fait donc le choix de supprimer des emplois dans le premier degré à la rentrée. Il compte sur une augmentation des stagiaires issus de masters MEEF qui enseigneront à temps plein pour compenser une partie de ces suppressions d'emplois. Ainsi, par un nouveau tour de passe-passe, il préfère communiquer sur une suppression de 667 moyens d'enseignement.

Pour la répartition des emplois, il indique ses orientations : dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire, création d'Ulis, et, en territoires ruraux, aucune fermeture d'école sans l'accord des maires. Pour la stratégie autisme 2023, des moyens sont pour l'heure fléchés en réserve. Qu'en est-il pour notre département sur ce point M. l'inspecteur d'académie ?

L'UNSA éducation dénonce le choix de ces récupérations d'emplois alors qu'il faudrait profiter de la baisse démographique pour répondre aux besoins des élèves et du service public d'éducation : besoins de postes de RASED, besoins de remplacement pour les absences ordinaires mais aussi la formation initiale et continue, besoin de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école, besoin de soutenir une politique volontariste de structuration de l'offre éducative en milieu rural.

Nous dénonçons fermement la perte de 53 emplois dans notre département.

Nous ne contestons pas la baisse démographique, mais comme nous l'avons dit auparavant, il aurait fallu répondre autrement que par des destructions de postes à la réalité sociale extrêmement dégradée et indéniable de notre département.

Cependant, nous reconnaissons, Mr l'Inspecteur d'académie, que vous avez tenu compte des indicateurs sociaux, et n'avez pas appliqué systématiquement la calculette, concernant certaines villes, quartiers ou certains territoires de notre département.

Nous ne manquerons pas de revenir si besoin sur certaines situations au cours de cette instance.

Merci de votre attention.